

CSD REGULATION

NOUVEAU REGIME DE DISCIPLINE DE REGLEMENT/LIVRAISON : PREPAREZ-VOUS !

« STAY TUNED WITH SGSS »

9 juillet 2020



**THE FUTURE
IS YOU**  **SOCIETE GENERALE**
Securities Services

CSDR - CHRONOLOGIE

2014

- 28/08 : Publication de CSDR au JO de l'UE
- 06/10 : Bascule en cycle de R/L J-J+2

2016

- Février : Draft des Standards Techniques (discipline de R/L)
- Nov : Adoption des Standards Techniques (hors discipline de R/L)
- Nov : Début de la période de ré-ajustement des CSDs

2015

- 01/01 : Date butoir de bascule en cycle de R/L J-J+2
- Sept : Draft des Standards Techniques de l'ESMA (hors discipline de R/L)

2017

- Mars : Publication des Standards Techniques (hors discipline de R/L)

2018

- 28/03: ESMA Guidelines for internalized settlements
- Mai : Adoption des Standards Techniques (discipline de R/L)
- 13/09 : Publication des Standards Techniques (discipline de R/L)

2019

- 12/07 : 1ère déclaration des dénouements internalisés
- Nov : Release Swift - Pénalités

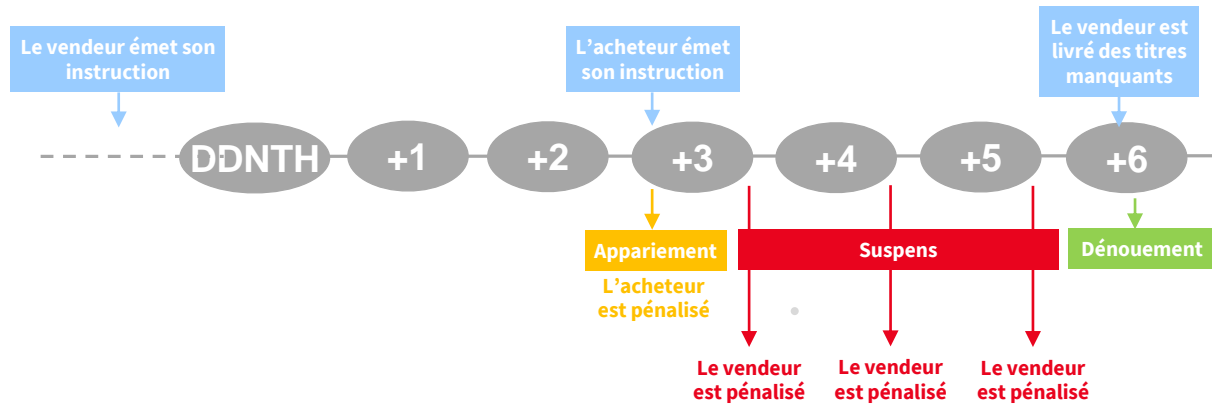
2020 /2021

- 14/09 : Date initiale de mise en oeuvre de la discipline de R/L
- Nov : Release Swift - Rachats
- Nov : Disponibilité du moteur de calcul des pénalités de T2S
- 01/02/2021 : Mise en oeuvre de la discipline de R/L

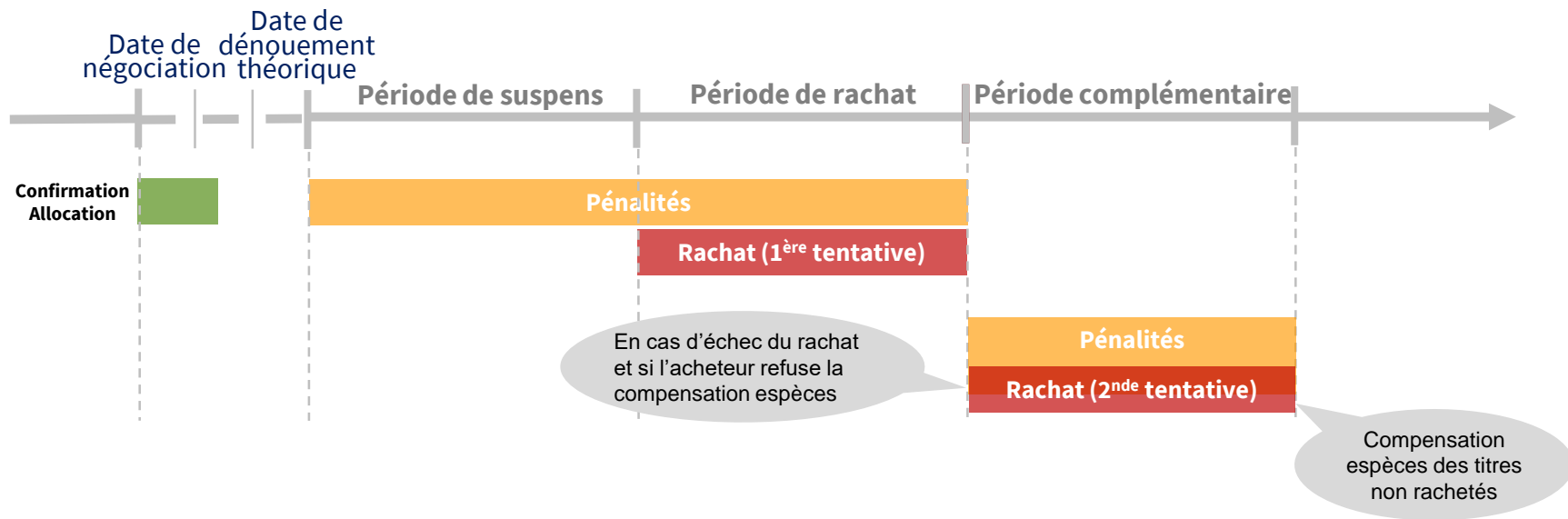
2023 / 2025

- Immobilisation ou dématérialisation obligatoire des instruments financiers

ILLUSTRATION DU MECANISME DE PENALISATION



UN NOUVEAU CALENDRIER DE REGLEMENT/LIVRAISON



A l'issue de la période complémentaire, l'instruction devra être totalement close :

- soit par son dénouement,
- soit par son annulation en fin de procédure de rachat

ANNEXES

UN NOUVEAU CALENDRIER DE REGLEMENT/LIVRAISON

Instrument	Période de suspens	Période de rachat	Période complémentaire
Actions liquides	4 Jours	4 jours	4 jours
Autres instruments	7 Jours	7 jours	7 jours
Transactions négociées sur marchés de croissance	Jusqu'à 15 jours	7 jours	7 jours

Une instruction sur une action liquide sera close au plus tard 12 jours après la date de dénouement théorique

MODALITES DE CALCUL DES PENALITES

Type d'instruction	Participant défaillant	Montant de la pénalité	Motif de la défaillance
DVP/RVP	Livreur des titres	Prix de référence * Quantité * Taux titres	Instruction tardive (→LMFP) Instruction en hold Défaut de titres
	Receveur des titres	Prix de référence * Quantité * Taux espèces	Instruction tardive (→LMFP) Instruction en hold Défaut d'espèces
DFOP/RFOP	Livreur des titres	Prix de référence * Quantité * Taux titres	Instruction tardive (→LMFP) Instruction en hold Défaut d'espèces
	Receveur des titres	Prix de référence * Quantité * Taux titres	Instruction tardive (→LMFP) Instruction en hold
DWP/RWP	Livreur des titres	Prix de référence * Quantité * Taux titres + Montant espèces * Taux espèces	Instruction tardive (→LMFP) Instruction en hold Défaut de titres et/ou Défaut d'espèces
	Receveur des titres	Prix de référence * Quantité * Security penalty rate + Montant espèces * Taux espèces	Instruction tardive (→LMFP) Instruction en hold
DPFOD/CPFOD	Débiteur	Montant espèces * Taux espèces	Instruction tardive (→LMFP) Instruction en hold Défaut d'espèces
	Créditeur	Montant espèces * Taux espèces	Instruction tardive (→LMFP) Instruction en hold

TAUX DE PENALITES

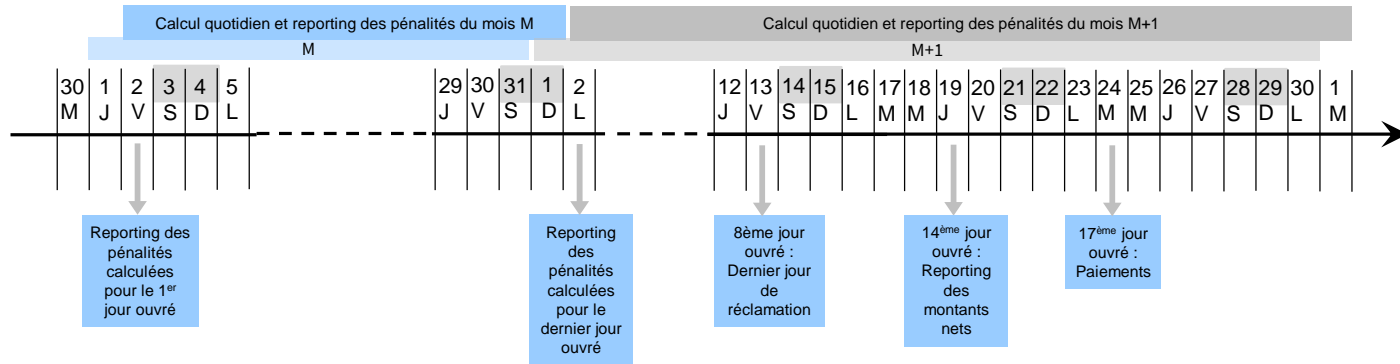
Type d'Instrument Financier		Transaction non négociée sur un marché de croissance	Transaction négociée sur un marché de croissance
Actions	liquides	1,00	0,25
	illiquides	0,50	0,25
Obligations	d'entreprises	0,20	0,15
	d'Etats	0,10	0,10
Autres		0,50	0,25

Taux de pénalités titres en points de base

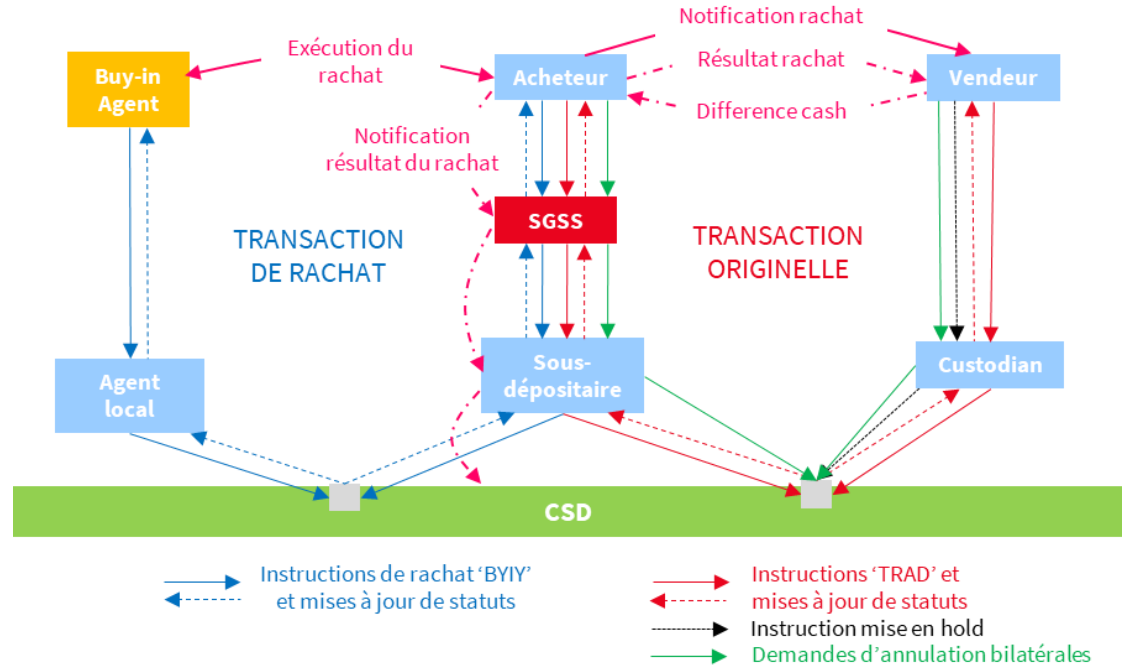
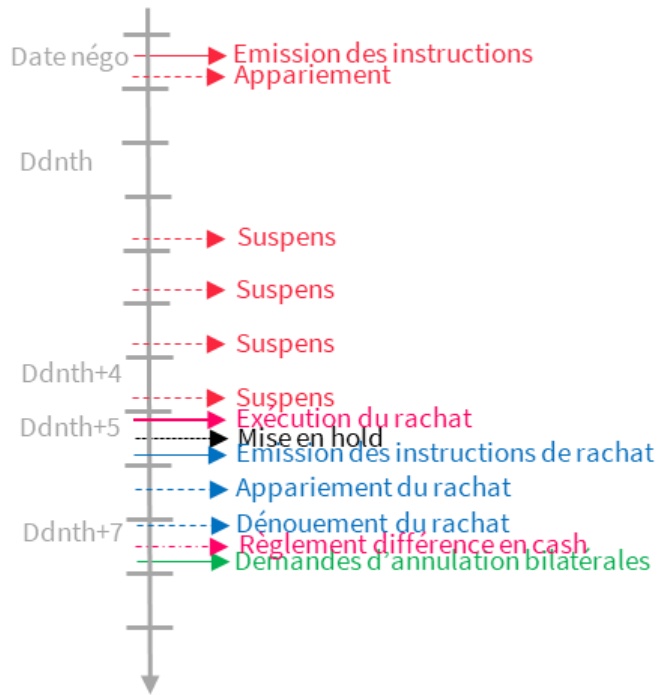
Les taux de pénalités espèces par devise seront publiés périodiquement par la Banque Centrale Européenne

CALENDRIER DE REPORTING

Calendrier de gestion des pénalités



LES FLUX DANS LE CAS D'UN RACHAT



**THE FUTURE
IS YOU**



**SOCIETE
GENERALE**